

# VERITES

MENSUEL DE L'UNION DES SYNDICATS CGT DU HAVRE

Rédigé par : Collectif Communication CGT Le Havre 119 Cours de la République 76600 LE HAVRE



« L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes »

cgtlehavre.fr - 02 35 35 35 75

- L'Edito** **2 et 3**
- Rassemblement du 8 juin** **4**
- Tract UD CGT 76** **5 à 7**
- Négociations conv. coll. Métallurgie** **8 à 10**
- Communiqué UD CGT76 UL CGT du Havre** **11**
- 1<sup>er</sup>, 8 et 15 mai** **12 à 16**
- Communiqué CGT cheminots** **17 et 18**
- Courrier GM&S** **19**
- Chiffres du chômage avril** **20**
- Rassemblement du 14 juin** **21**
- 65<sup>ème</sup> salon des artistes ouvriers** **22**
- Planning formations** **23**
- Souscription Le Havre, la rebelle, la sociale...** **24 à 28**



## MACRON ANNONCE SON 1<sup>er</sup> MINISTRE!



Les boulets du nouveau Premier ministre

## Introduction actualité sociale et revendicative Commission Exécutive de l'UL CGT du Havre 18 mai 2017

Sans surprise, les résultats des élections présidentielles ont donné Emmanuel MACRON, vainqueur du second tour avec 66% !

Si la victoire apparaît claire et nette, elle n'a rien d'un triomphe !

Avec plus de 25% d'inscrits qui ne sont pas allés voter, cette élection présidentielle enregistre le taux d'abstention le plus élevé pour un second tour depuis 1969.

Par ailleurs, 4,2 millions d'électeurs (soit 8,9% des électeurs inscrits) ont glissé un bulletin blanc ou nul dans l'urne lors de ce second tour. Il s'agit d'un record absolu sous la Ve République.

En définitive, Emmanuel Macron a donc été élu par seulement 43% des électeurs inscrits, alors que le total de l'abstention et des votes blancs et nuls, atteint 32%.

Parmi les électeurs d'Emmanuel Macron au second tour, près de 45% disent avoir voté pour lui en premier lieu pour faire barrage à Le Pen !

Ces chiffres montrent en tout cas que le nouveau président ne bénéficie pas d'un état de grâce au début de son quinquennat.

Macron, sponsorisé par tout le système, s'est servi de l'épouvantail FN pour être élu !

Macron, fraîchement élu, n'est pas un rempart au « Front national ». Ce parti d'extrême droite s'est construit grâce à cette politique libérale antisociale que Macron incarne aujourd'hui et qui n'apporte que chômage, misère et désespérance.

Minoritaire comme il l'a été avec sa loi Travail, il n'a aucune légitimité à nous gouverner. Au 2e tour, le solde pour Macron est affaire de rejet de Le Pen, pas de plébiscite pour le candidat du libéralisme !

Ce président n'a pas la légitimité politique pour appliquer son programme !

Cependant, le 1<sup>er</sup> mai au Havre n'a pas rassemblé comme nous pouvions l'espérer. Entre les deux tours des présidentielles, avec le risque FN, seulement 1500 personnes ont manifesté à l'appel de l'intersyndicale Havraise dans les rues.

Le 8 mai n'aura guère fait mieux. 250 militants étaient présents devant Franklin pour manifester notre rejet de sa politique libérale et contre ses lois antisociales.

Macron se sait minoritaire. Il veut gouverner vite, par ordonnances et 49.3 dès l'été.

**Macron veut ubériser le salariat et revendique sa croisade contre les précaires :** Hausse de la CSG au détriment des cotisations salariales chômage, retraite par points, casse du Code du travail par ordonnances, toujours plus de cadeaux au patronat, poursuivre la casse de l'hôpital public, destruction des Prud'hommes, faciliter encore plus les licenciements !

Cette élection présidentielle, au-delà de la déception, des frustrations, fait aussi la démonstration qu'une autre France est possible ! Les résultats du premier tour sont un encouragement aux luttes sociales et à leur convergence vers une autre société !

**Nous devons amplifier dès à présent une riposte de masse.**

**À nous, notre classe sociale, de relever le défi. Contre les politiques libérales, dans les entreprises et dans la rue, développons la lutte !**

**Hier, le 15 mai,** Reynald était de nouveau convoqué à la gendarmerie pour répondre de nos actions collectives menées contre la loi Travail. Cette convocation fait suite à une plainte de la CCI, instruite par le procureur du Havre,

pour deux opérations « péage gratuit » menées par l'intersyndicale Havraise, dans le cadre de la lutte contre la loi travail en avril et aout 2016.

**Beaucoup de syndicats de l'agglomération présents à ce rassemblement, ainsi que les UL d'Harfleur, Lillebonne, Dieppe, Caen, Fécamp, Elbeuf... L'UD, le Comité Régional et l'USTM 76 présents également.**

Nous sommes régulièrement convoqués. La dernière fois c'était en octobre pour d'autres actions menées en marge du tour de France, et Reynald pour ses actions contre le PSE SIDEL.

Les forces de l'ordre semblent avoir constitué des dossiers à l'encontre de l'UL et de ses militants, et ont bon goût de les sortir régulièrement.

Cette énième convocation apparaît aujourd'hui comme une tentative de démoraliser les militants et éteindre la contestation à l'encontre d'un gouvernement qui n'a de cesse de s'en prendre aux travailleurs.

Cette répression continue dans la lancée de criminalisation du mouvement syndical que le gouvernement a instituée lors du mouvement contre la loi Travail.

À travers notre UL combative, le gouvernement s'en prend à tout le mouvement des travailleurs du Havre et tente de démoraliser une frange déterminée de militants.

**Le 14 juin prochain**, c'est au tour de Laurent d'être convoqué devant la Cour d'appel de Rouen. L'UL d'Harfleur organise un car pour s'y rendre. Inscrivez-vous auprès des camarades pour ceux qui veulent s'y rendre.

Concernant les deux jeunes étudiants Rouennais, Etienne et Juliette, le procureur a fait appel de la décision du TGI du Havre dès l'annonce du verdict !

Ces procédures montrent qu'il y a un acharnement des structures judiciaires de l'état envers notre classe.

C'est pourquoi il faut prendre très au sérieux la nomination de Patrick Strzoda comme directeur de cabinet de Macron. Cet homme était le préfet de Bretagne. C'est celui qui a structuré la violence policière à Rennes, la plus féroce menée en France contre des manifestants.

Macron sait que les législatives passées, et gagnées, quel que soit notre optimisme, c'est dans la rue que s'organisera la résistance. En le nommant il adresse à la société civile le même signe autoritaire que celui de sa parade en blindé sur les Champs. Son intransigeance affirmée face aux demandes de retrait de la Loi travail se doublera demain d'une intransigeance totale à l'égard de la société civile. Les prochaines manif seront réprimées encore plus durement que sous Cazeneuve...

A chaque convocation, nous devons répondre présents massivement pour soutenir nos camarades et démontrer que nous ne sommes pas dupes de ce type de répression. Nous devons montrer que leurs attaques ne nous démoralisent pas, ne nous divisent pas, mais qu'elles nous renforcent face au nouveau gouvernement qui va continuer ces attaques envers les travailleurs.

Sur le plan national, après plusieurs mois de mobilisation et l'élaboration d'un projet industriel permettant la diversification de l'activité de leur usine, **les salariés GM&S**, ont décidé, jeudi 11 mai, d'utiliser la manière forte pour se faire entendre et empêcher la liquidation judiciaire de l'entreprise.

Cette situation souligne la désespérance des salariés. Ces derniers ont essuyé trois redressements judiciaires depuis 2009. Entre-temps, des dirigeants, peu scrupuleux, ont vidé les caisses de l'entreprise aux dépens du site industriel et de ses salariés et surtout des pouvoirs publics qui avaient investi via la Banque Public d'Investissement.

Un rassemblement de soutien est organisé sur le site aujourd'hui. Je propose que l'UL adresse un communiqué de soutien au syndicat CGT du site.

Enfin, **la fédération des travailleurs de la métallurgie** a décidé d'une semaine d'actions du 5 au 9 juin, avec un temps fort le jeudi 8 juin, sous forme de rassemblements en région devant les chambres patronales.

Depuis septembre 2016, l'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie) a ouvert des négociations qui concernent tout le champ conventionnel. Actuellement, la volonté patronale a pour objectifs de casser les acquis obtenus tout au long du XXe siècle, et mettre en œuvre les lois régressives adoptées en 2016 – en particulier la loi Travail.

D'autres initiatives ont certainement lieu dans les branches et territoires, merci de nous en faire part. A vous la parole.

Merci

**Jacques RICHER**

## Organisons la lutte maintenant !

POUR tous les salariés :

- Le respect de la construction du débat démocratique
- Un Code du travail du XXI<sup>e</sup> siècle,
- Le respect de la hiérarchie des normes et le principe de faveur

L'élection d'un nouveau Président de la République, dont le premier objectif est de casser le Code du travail, donne une importance supplémentaire à des d'actions et des mobilisations .

N'attendons pas les législatives pour porter nos propositions et marquer notre opposition à la politique gouvernementale qui se profile. Durant plusieurs mois, avec des millions de salariés, nous nous sommes mobilisés contre la loi Travail et pour imposer un Code du travail du XXI<sup>e</sup> siècle. Dans la métallurgie, cette mobilisation se concrétise autour des revendications pour une Convention Collective Nationale, et pour peser sur les négociations que le patronat souhaite utiliser pour faire table rase des garanties collectives existantes. Face à la volonté assumée du patronat et du nouveau Président d'amplifier la loi Travail, la semaine de mobilisation initiée par la FTMCGT du 5 au 9 juin avec un temps fort le 8 juin n'est que plus déterminante.

**Ainsi, l'intersyndicale du Havre appelle tous les salariés à se mobiliser le 8 juin : CONTRE les projets de reculs sociaux et de casse du droit du travail dont l'inefficacité n'est hélas plus à prouver**

Depuis sa démission du gouvernement Hollande, et tout au long de sa campagne, Macron a affiché une volonté sans limite dans la destruction de nos acquis sociaux. A peine arrivé au gouvernement, il aura marqué les esprits avec sa première loi MACRON, qui n'est qu'un ramassis de mesures antisociales où l'asservissement des salariés est clairement défini.

Puis il a continué en proposant une loi dite « El Khomri » qui a porté un coup terrible à tous les salariés en déployant un catalogue exhaustif à destination des entreprises afin de déréguler le Code du travail. Le projet du nouveau monarque consiste à « uberiser » notre société. Une société où les salariés devront accepter le dictat du patronat, en s'attaquant à nos droits dès le début de son quinquennat.

**La suppression de nos acquis sociaux est « en marche » et les syndicats de lutte ne resteront pas les bras croisés à attendre de connaître ses prochaines mesures antisociales.**

Il est urgent de lutter contre la volonté de ce nouvel homme providentiel pour le patronat et les banques, qui a annoncé que sa première mesure concernerait la réduction de nos droits en « simplifiant le code du travail ». Sa méthode consiste à imposer ses choix par ordonnance, dès l'été prochain. Quel démocrate !

Une Convention Collective Nationale permettant :

o Les mêmes droits pour tous les salariés,

o Une grille unique de classifications et de rémunération de l'ouvrier au cadre, avec comme fondement la reconnaissance des diplômes et de l'expérience professionnelle acquise,

o L'égalité professionnelle,

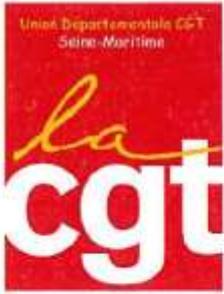
o L'amélioration et la réduction du temps de travail, o La défense de l'emploi industriel.

**L intersyndicale appelle avec force et vigueur à la résistance par la lutte. Stoppons immédiatement ce démantèlement programme de notre Code du travail, qui doit rester le socle de la protection des salariés.**

**Ne laissons pas sacrifier nos droits sur l'autel des profits.**



**RASSEMBLEMENT devant la permanence du mouvement de Macron  
JEUDI 8 JUIN 10H30  
7 quai Southampton, 76600 Le Havre**



Rouen, le 30 mai 2017

- ✓ Aux membres de la Commission Exécutive de l'UD
- ✓ A tous les syndicats - aux Unions locales

Cher(e)s Camarades,

Tu trouveras ci-joint un premier tract de l'Union Départementale, alertant sur le massacre des garanties collectives que Macron programme.

Dès cet été, le Président Macron veut attaquer le Code du travail par ordonnances.

Ce premier tract permet de nous adresser à tous nos syndiqués et d'aller à la discussion avec les salariés. Des Unions locales prévoient déjà des diffusions de masse.

**Dès maintenant, nous préparons la mobilisation nécessaire :**

- la CE de l'UD, le 6 juin au Havre, aura des décisions à prendre, c'est pourquoi la présence de chaque membre de la CE est nécessaire.
- le Bureau de l'UD met à la discussion, dans le cadre de la semaine confédérale de mobilisation, de concentrer nos forces sur un appel **le 22 juin**
  - ✓ contre la loi travail XXL
  - ✓ contre les ordonnances
  - ✓ pour l'abrogation de la loi travail

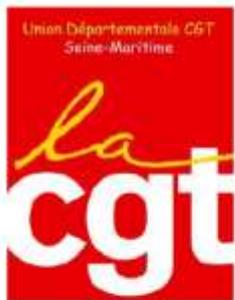
La proposition de rassemblements et d'appels à la grève le 22 juin sera discutée à la CE du 6 juin.

Nous proposons déjà une intersyndicale départementale (en invitant FO, Solidaires, FSU et l'UNEF) le **mercredi 7 juin à 17 h 30** à Rouen, pour étudier les convergences possibles en défense du Code du travail, de la hiérarchie des normes et des conquêtes collectives.

Salutations fraternelles.

Le Bureau de l'UD

NB/ Rappel pour les membres de la CE : il est urgent de faire connaître votre inscription au repas du midi le 6 juin au Havre



# NON à la loi travail XXL !

## Code du travail, Retraites, Sécurité Sociale, Statut de la Fonction publique...

### QUE PREPARE LE PRESIDENT MACRON ?

#### LE PROJET MORTEL



#### DE MACRON

La CGT a été reçue par le Président Macron et par le 1<sup>er</sup> Ministre Edouard Philippe. Parallèlement la CGT a été reçue par le Ministre Darmanin de « l'Action publique » qui a confirmé la suppression de 120 000 Postes de fonctionnaires. La CGT a présenté ses revendications et propositions pour défendre l'emploi et toutes les garanties collectives.

Au-delà de la propagande des médias, et du brouillage en période électorale, l'Union départementale CGT de Seine Maritime tient à alerter sur ce qui se prépare.

#### NOUVELLE OFFENSIVE CONTRE LE CODE DU TRAVAIL

**En finir complètement avec la hiérarchie des normes.**

La loi Valls-El Khomri a ouvert une large brèche en autorisant l'employeur à déroger au Code du travail et à l'accord de branche concernant notamment l'aménagement, la durée du travail et en facilitant les licenciements dits économiques.

Ainsi l'employeur commence à faire sa loi au moyen d'un accord d'entreprise, même minoritaire, pour tirer les rémunérations et les garanties au plus bas. C'est l'organisation du dumping social.

Dans cette voie, le Président Macron a inscrit dans son programme qu'il faut maintenant : **« changer profondément la construction de notre droit du travail et permettre aux accords de branches et d'entreprise de déroger à la loi par accord majoritaire sur tous les sujets souhaités ».**

L'objectif est de déroger au code du travail, par accord d'entreprise défavorable pour les salariés, dans de nombreux domaines dont le contrat de travail, les salaires, les conditions de travail en utilisant la bonne vieille méthode du chantage à l'emploi...

#### ➔ Diminuer les droits syndicaux

La loi Rebsamen a diminué les droits en autorisant le regroupement des Instances Représentatives du Personnel (Comité d'entreprise, Délégués du Personnel, CHSCT) dans une délégation unique. Ce regroupement peut être décidé par l'employeur dans les entreprises de moins de 300 salariés et par accord au-dessus de ce seuil.

**ORDONNANCES**  
**NON**  
**MACRON**

Macron, dans sa campagne électorale, a prévu d'aller encore plus loin avec une fusion complète : **« dans toutes les entreprises et tous les groupes sans limitation de plafond, sauf accord d'entreprise visant à maintenir les instances existantes ou à en créer de nouvelles ».** Ainsi Macron éliminerait la nécessité d'un accord.

Cela entraînerait moins de délégués, moins d'élus, moins d'heures, de droits syndicaux et la suppression des CHSCT tant souhaité par le MEDEF.

#### ➔ Faciliter les licenciements

Le Président Macron veut plafonner les indemnités obtenues devant les Prud'hommes par les salariés victimes de « licenciement sans cause réelle et sérieuse ».

Le Patronat se réjouit par avance de cette mesure qui faciliterait les licenciements en permettant aux employeurs de provisionner des sommes précises pour jeter les salariés hors de l'entreprise, même sans motif ou sans respect de la procédure.

## ➤ **D'autres conquêtes et garanties collectives dans le viseur de Macron.**

- Porter un coup mortel à la Sécurité sociale à l'automne en supprimant la « cotisation salariale » (mesure inscrite en toute lettre dans la profession de foi du candidat).
- Supprimer les retraites par répartition et les régimes particuliers avec la retraite par point qui entraînerait la baisse de toutes les pensions (mesure du programme qui a été confirmée depuis).
- Casser le statut de la Fonction publique, en développant le recours aux contractuels, et en supprimant le point indiciaire commun aux 3 versants de la Fonction publique.



Le porte-parole du gouvernement, Castaner, s'est permis de déclarer : « On n'a pas le droit de bloquer la France quand on n'est pas d'accord avec telle ou telle mesure, surtout quand elle était au cœur du projet présidentiel ».

Mais chacun peut constater que le « projet présidentiel » revient à satisfaire la Finance et le MEDEF.

### **Gattaz en a rêvé, Macron le fait**

**Pour les salariés, et pour leurs familles ce seraient des régressions terribles. Comme le dit la déclaration confédérale : « les mobilisations restent plus que jamais d'actualité ».**

## **CONTRE LE PROJET D'ORDONNANCE, PREPARONS TOUT DE SUITE LA MOBILISATION !**

Le gouvernement a confirmé sa volonté d'adopter cette nouvelle LOI TRAVAIL en plein cœur de l'été, pour éviter une mobilisation massive des travailleurs, en ayant recours aux ordonnances.

Le vote du parlement autorisant les ordonnances pourrait intervenir dès fin juin ou début juillet.

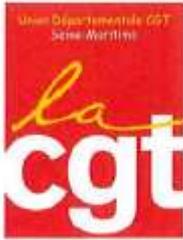
N'attendons pas la rentrée de septembre pour se mobiliser. Devant la gravité de la situation, l'UD CGT 76 appelle l'ensemble des salariés à discuter des revendications et des modalités de construction du TOUS ENSEMBLE privé-public pour gagner sur nos revendications.

- ✓ **NON AUX ORDONNANCES MACRON DE CASSE DU CODE DU TRAVAIL**
- ✓ Abrogation des lois EL Khomri – Rebsamen – Macron et rétablissement complet du Code du travail et de la hiérarchie des normes.
- ✓ Maintien de tous les droits syndicaux et des Institutions Représentatives du Personnel. Pas de fusion des instances représentatives.
- ✓ Non au plafonnement des indemnités de licenciement.

### **Par ailleurs, nous revendiquons :**

- **Maintien de la Sécurité Sociale, basé sur la cotisation salariale.**
- **Pas touche à nos retraites par répartition. Pas touche aux régimes spéciaux.**
- **Maintien intégral du Statut de la Fonction publique et de l'unicité du Point indiciaire pour les 3 versants.**
- **Pas d'augmentation de la CSG pour les salariés, les fonctionnaires et les retraités.**
- **Augmentation générale des salaires et des pensions**
- **L'interdiction des licenciements**

Rouen, le 29 mai 2017



Rouen, le 30 mai 2017

- ✓ Aux membres de la Commission Exécutive
- ✓ Aux Unions locales – Unions professionnelles
- ✓ A tous les syndicats

Cher(e)s Camarades,

Face aux attaques sur nos garanties collectives qui sont actuellement en cours de discussion au niveau de la Métallurgie, la Fédération des Métaux a décidé d'une semaine d'action avec rassemblements, distributions de tracts, pétitions) du 6 au 9 juin 2017.

Un temps fort a lieu dans notre Département le **VENDREDI 9 JUIN à 11 H** devant la chambre patronale de la Métallurgie, Rue Alfred Kastler à Mont-Saint-Aignan.

Lors de la Commission Exécutive de mai, l'UD a décidé de s'inscrire dans les initiatives proposées par l'USTM 76 et de ce fait, appelle l'ensemble de ses syndicats à participer massivement à ce rassemblement.

Nous devons montrer une CGT visible et à l'offensive, face à l'arrogance du patronat et du gouvernement Macron, qui sont les prémices de la casse du code du travail.

L'USTM et l'UD proposent à l'ensemble des ULs, un plan de travail avec distributions de tracts dans les zones industrielles, bassins d'emplois pour s'adresser aux salariés de la Métallurgie.

#### **INITIATIVES PREVUES :**

- Le 7 juin - Zone portuaire quevilly – couronne (au feu à Rubis de 7 h à 8 h)
- Le 7 juin – au Trait devant Révima à 5 h 45
- Le 8 juin Zone industrielle vallée du Cailly (Rond-Point de demi-lune de 7 h à 8 h)
- Le 8 juin - UL Elbeuf zone industrielle devant Renault Cléon
- Le 8 juin à Dieppe (11 h devant le CCI)
- Le 8 juin à 10 h 30 au Havre devant les bureaux d'En marche
- Le 9 juin zone industrielle Sotteville/St Etienne (Rond-Point des oliviers de 7 h à 8 h)

**Nous invitons les Unions Locales à participer massivement à ces initiatives.**

Un tract édité à 10 000 exemplaires par l'USTM sera à votre disposition à partir du MARDI 6 JUIN 2017 à la Maison CGT

**Alors tous ensemble dans l'action.**

Fraternellement

Pascal MOREL  
Secrétaire Général UD 76

Eric PANCOUP  
Secrétaire Général USTM 76

### L'UIMM (Patronat de la métallurgie) veut nous enlever :

- Nos classifications ;
- Nos primes d'ancienneté ;
- Nos primes de vacances ;
- Nos jours de congés.

**De l'ouvrier au cadre : tous les métallurgistes sont concernés.**

**Unis et déterminés pour la défense de nos acquis et le progrès social**

**Actuellement dans les négociations de notre branche sur les Classifications, deux conceptions s'opposent.**



L'une soutenue par l'UIMM visant à classer les emplois par poste, l'autre, portée par la CGT, qui repose sur un classement des salariés à partir de leur qualification.

La qualification évolue au cours du parcours professionnel. Elle est constituée principalement des savoirs, des savoirs-faire, de l'expérience, des diplômes et de la formation.

Aujourd'hui, le coefficient et le salaire sont acquis dans l'entreprise. Tout au long de la carrière professionnelle, ils ne peuvent que progresser ou à la rigueur stagner mais jamais régresser au sein de l'entreprise.

Le coefficient est également un élément déterminant pour les cotisations aux caisses complémentaires retraite.

**Bien sûr le Patronat ne veut pas en rester là.** Dans son projet de refonte de toutes les conventions collectives territoriales (76 au total) pour une seule nationale, **l'objectif est de niveler vers le bas l'ensemble de nos primes** (ancienneté, vacances, déplacements, paniers...) et jours de congés.

### Le projet du Patronat de la métallurgie :



- Suppression des passerelles entre les niveaux et les diplômes de l'Education Nationale dans la grille de classifications. Les diplômes ne seraient donc plus reconnus ;

- Suppression de l'automatisme de changement de coefficient (BTS, DUT, Ingénieurs) ; ainsi, votre coefficient et votre rémunération seraient liés à un emploi tenu, quel que soit votre diplôme ou votre expérience.

**Comment projeter un déroulement de carrière ? Quel sera l'impact sur la complémentaire retraite ?**

### Demain avec les propositions de la CGT :

- ✓ Salaire d'embauche à 1800 € brut (Smic CGT, Base 32 h) pour une personne sans qualification ni expérience reconnue ;
- ✓ Une grille de Classification avec des références au niveau de l'éducation nationale et ses diplômes ;
- ✓ Chaque salarié aurait une garantie d'une progression minimale de coefficient, au plus, tous les 4 ans dans la grille ;
- ✓ Echelle des salaires de 1 à 5 ;
- ✓ Classification transportable d'une entreprise à l'autre.

**VOTRE ENGAGEMENT SERA DÉTERMINANT**



## NÉGOCIATIONS CONVENTION COLLECTIVE METALLURGIE : NOS ACQUIS EN DANGER

LES PRIMES D'ANCIENNETÉ, DE PANIER, DE VACANCES,  
13<sup>e</sup> MOIS, QUALIFICATIONS, SEUILS D'ACCUEIL...

### SIGNEZ MASSIVEMENT LA PÉTITION

Depuis septembre dernier une négociation s'est ouverte au niveau de notre branche professionnelle. Sur une durée de 18 mois, l'UIMM compte revoir tout le dispositif conventionnel, c'est-à-dire tous les droits des travailleurs de la métallurgie.

Les grilles de classifications sont l'un des premiers sujets discutés, car elles constituent l'ossature du champ conventionnel. Ce n'est pas la première fois que le patronat tente de rouvrir le chantier des classifications. Déjà en 2005, une manifestation de plusieurs milliers de métallos à Paris, avait obligé l'UIMM à abandonner.



#### L'UIMM S'ATTAQUE À TOUS NOS ACQUIS :

##### EXEMPLE LA PRIME D'ANCIENNETÉ

Un salarié qui gagne 1600 € brut par mois, au coefficient 215, avec 10 ans de présence dans l'entreprise : A combien s'élève sa prime d'ancienneté mensuelle ???

Il y a deux possibilités

Cas le plus fréquent : dans l'entreprise A, le patron calcule l'ancienneté sur les minima catégorie de la convention collective :

*Coefficient 215 X par 5,05 (= valeur du point de la convention collective RAEG)  
= 1085,75 € => 10 % de ce montant pour 10 ans d'ancienneté = 108,75 €*

Dans l'entreprise B (grande entreprise avec rapport de force des syndicats) le patron calcule la prime d'ancienneté sur le salaire brut réel :

*Comme le salarié gagne 1600 € brut  
=> sa prime d'ancienneté pour 10 ans s'élève à 160 €*

Avec le projet UIMM dans le cas A comme le cas B CETTE PRIME SERA SUPPRIMÉE POUR TOUS LES SALARIÉS, car elle est considérée comme un frein à la mobilité et à la flexibilité voulues par le patronat.

**A la CGT nous portons la revendication d'une Convention Collective Nationale de haut niveau pour tous les métallurgistes, comprenant :**

- ✓ Le calcul de la prime d'ancienneté basé sur le salaire brut réel à hauteur de 1% par année de travail, jusqu'à la fin de carrière comme dans l'exemple B : pour 1600 € brut => 160 € d'ancienneté pour 10 ans.
- ✓ Une grille de salaire unique avec un véritable déroulement de carrière.
- ✓ La reconnaissance des qualifications du salarié tout au long de sa vie professionnelle (formation, expériences, savoirs, polyvalence...).
- ✓ Un changement de catégorie garanti au moins tous les 4 ans, quelle que soit la catégorie (ouvrier, employé, ICT) ainsi qu'un doublement du salaire et du coefficient sur la carrière.

## VOTRE INTERVENTION EST INDISPENSABLE !

La CGT Métallurgie est pleinement investie pour améliorer les droits existants et en imposer des nouveaux !

**La CGT Métallurgie appelle les salarié(e)s à signer massivement la pétition et à participer aux rassemblements en Normandie le Vendredi 9 juin 2017 !**

**26 rue Alfred Kastler 76130 Mont Saint Aignan à 11h**

**10 rue Alfred Kastler 14000 Caen à 11h**

# Déclaration de l'Union locale CGT du Havre et de l'Union départementale CGT de Seine Maritime.

## Soutien aux revendications des fonctionnaires territoriaux de la ville du Havre.

400 territoriaux du Havre réunis en assemblée générale avec les syndicats CGT et FO, demandent à la Mairie d'ouvrir des négociations sur leurs revendications :

- Rattrapage de la perte du pouvoir d'achat subie depuis des années.
- Attribution d'une majoration uniforme de 270€ sur le régime indemnitaire pour chaque agent.
- Refus de toute discussion visant à individualiser les salaires, comme le RIFSEP prétend l'instaurer.

L'Union départementale CGT de Seine Maritime et l'UL CGT du Havre, appuient totalement les territoriaux du Havre et leurs justes revendications : La perte de pouvoir d'achat imposée depuis trop d'année est inacceptable.

Toute volonté d'individualiser les salaires, de diviser les collègues, de casser l'unicité de la Fonction publique, doit être écartée.

Les territoriaux du Havre, avec la CGT et FO, ont mené des actions fortes : Mercredi 24 mai, ils étaient 250 devant l'Hôtel de Ville avec des palettes et des pneus pour se faire entendre. Ils ont obtenu une rencontre le 2 juin avec le Maire, Luc Lemonnier qui succède à Edouard Philippe, et un groupe de travail le 13 juin pour que soient abordées leurs revendications.

L'Union départementale et l'UL CGT du Havre appuient le rassemblement que les syndicats de territoriaux CGT et FO organisent le **mardi 13 juin à 13h30 devant l'Hôtel de Ville du Havre**, afin que la négociation s'ouvre sur de bonnes bases. L'Union départementale CGT et l'UL CGT du Havre relayent la demande des territoriaux pour que des délégations d'autres collectivités et entreprises les rejoignent ce 13 juin à 13h30.

Rouen le 30 mai 2017.

**1<sup>er</sup> mai 2017 :**

**280 000 manifestants en France,  
5 000 en Seine-Maritime  
dont 2 000 au Havre**



2000 au Havre

« Les salariés doivent exprimer leurs exigences en terme de salaires, d'emplois, de protection sociale, de RTT, de droits nouveaux, de services publics et d'industrie. La situation sociale se détériore encore et ils doivent pouvoir continuer à exprimer leur opposition à la loi travail et assurer qu'elle n'entrera pas dans l'entreprise. Face à la haine et à la finance, un seul choix possible :

**RESISTANCE !»**

Extrait de la déclaration de l'intersyndicale au Havre



# Le 8 mai 2017 :

## Rassemblement à Franklin à l'appel de l'intersyndicale

(Article Paris Normandie)

4

LE HAVRE

### Pour eux, c'est déjà le 3<sup>e</sup> tour

**Social.** Hier soir, près de 250 militants se sont rassemblés pour rappeler leur opposition aux projets d'Emmanuel Macron à peine élu.



Ils étaient 250 à se rassembler hier pour signifier à Emmanuel Macron qu'il pourra compter sur leur résistance

Quel que fût le nom du président de la République désigné dimanche, ils avaient prévenu, par anticipation, qu'ils seraient dès le lendemain dans la rue, au nom de la « résistance contre la haine ou la finance ». C'est donc contre les projets énumérés durant sa campagne par Emmanuel Macron, désigné huitième président de la Ve République, qu'ils se sont rassemblés hier soir à près de 250, au pied de la Maison des syndicats, à l'appel de l'intersyndicale CGT - Solidaires, FSU, Unef. « Cette victoire, sans surprise, n'a rien d'un triomphe », lance Stéphanie Rio (Snutpp-FSU). « Avec plus de 25 % d'inscrits qui ne sont pas allés voter, un record depuis 1969 pour des présidentielles, avec 4,2 millions de bulletins blancs ou nuls glissés dans l'urne, cette fois un record sur toute la Ve, Emmanuel Macron n'a été élu que par 43 % des électeurs inscrits. Abstentions, blancs et nuls représentent 32 %. Si l'on ajoute que 45 % des électeurs d'Emmanuel ne l'ont fait que pour faire barrage

au Front national, ce président ne bénéficiera pas d'un état de grâce en début de quinquennat. Ce n'est surtout pas un plébiscite (...) À peine élu, il est déjà rejeté. »

« Nous rejetons  
sa politique  
libérale »

Et les syndicats de remettre en cause la légitimité même du président fraîchement élu après avoir soutenu « contre les salariés » la loi Travail du gouvernement Valls. Ils en appelaient donc hier « à une mobilisation immédiate pour montrer que la rue compte bien se faire entendre et combattre ses projets de régression sociale. Souhaitons-lui la bienvenue en manifestant tous et toutes ensemble notre rejet de sa politique libérale. Aujourd'hui n'est qu'un premier rendez-vous dans cette mandature. » Invitation bien reçue dans les rangs du rassemblement, où l'on avoue ne pas s'être attardé diman-

che soir devant les téléviseurs pour assister au rassemblement du Louvre à Paris scellant la victoire d'Emmanuel Macron. Romuald ne s'est accordé que quelques minutes derrière son écran d'ordinateur, connecté à Internet, « tout de même pour connaître le nom du président et savoir à quelle sauce on sera mangé. Il n'y aura pas de surprise. Donc oui, je suis là ce soir, comme j'étais là pour dénoncer la loi Macron puis la loi El Khomri. Et bientôt je serai à nouveau là. » Dans toutes les têtes, les mesures pressenties de réforme du droit du Travail. Tandis que Yoann travaillait ce dimanche soir, Justine, son épouse, a préféré regarder un film plutôt que la soirée électorale. « À quoi bon ? Désormais il n'y a plus qu'à attendre. Et ce ne devrait pas être long. Encore ce midi, au journal télévisé, on nous confirmait qu'Emmanuel Macron nous pondra une nouvelle loi Travail, encore pire et sous ordonnance. Il ne nous reste plus qu'à inverser la tendance aux législatives. »

CHRISTOPHE FREBOU

## ***Discrimination Syndicale***

### **Rassemblement du 15 mai au peloton motorisé de St Romain de Colbosc**

**Quand on touche à un syndiqué CGT, c'est à toute la CGT qu'on s'en prend !**

Reynald KUBECKI, CGT SIDEL, a été convoqué le 15 mai 2017 à 15h, au peloton autoroutier de Saint-Romain de Colbosc (76).  
Nombreux étaient les camarades qui avaient répondu présent à l'appel de l'UL du Havre et de l'UD 76 pour soutenir notre camarade.

Encore une fois, un militant CGT est convoqué devant la police pour son engagement aux côtés des salariés, une semaine après le second tour des présidentielles. Les précédents gouvernements ont fait de la répression syndicale leur marque de fabrique, main dans la main avec le patronat, et celui qui se met en place aujourd'hui serait bien inspiré de s'en démarquer.



**L'AVENIR APPARTIENT  
À CEUX QUI LUTTENT !**



## Déclaration de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT

Suite à la convocation de Reynald KUBECKI le 15 mai 2017 à 15h,  
au peloton autoroutier de Saint-Romain de Colbosc (76)

Encore une fois, un militant CGT est convoqué devant la police pour son engagement aux côtés des salariés, une semaine après le second tour des présidentielles.

Les précédents gouvernements ont fait de la répression syndicale leur marque de fabrique, main dans la main avec le patronat, et celui qui se met en place aujourd'hui serait bien inspiré de s'en démarquer.

La mobilisation dans la rue, c'est le moyen d'expression du peuple pour faire progresser la démocratie quand le dialogue est rompu. La colère qui gronde dans le pays ne pourra qu'exploser, si rien n'est fait pour améliorer les conditions de vie des salariés, on ne pourra pas emprisonner tous les manifestants.

La CGT proteste, et propose. Si le gouvernement veut se débarrasser des mouvements sociaux, nous avons des propositions pour augmenter les salaires et améliorer les conditions de travail. Poursuivre les politiques libérales qui ont fait tant de dégâts ces dernières années, c'est continuer à alimenter le terreau de l'extrémisme de droite. La CGT ne s'y résoudra jamais !

La Fédération CGT de la Métallurgie exprime tout son soutien à Reynald, harcelé depuis des mois par l'appareil judiciaire. Il faut maintenant que le nouveau gouvernement mette enfin en place l'amnistie totale pour tous les militants syndicaux injustement poursuivis.

La CGT rappelle : quand on touche à un syndiqué CGT, c'est à toute la CGT qu'on s'en prend !



Montreuil, le 10 mai 2017

## Déclaration de l'ARAC 8 mai 2017



Le 8 mai 1945, à Berlin, l'Allemagne hitlérienne signait sa reddition sans conditions devant les représentants des armées alliées, de la France, de la Grande-Bretagne, des U.S.A et de l'Union Soviétique.

C'était le jour de la victoire des peuples épris de liberté dont les luttes n'ont pas été seulement menées par des forces militaires mais aussi par les forces des Résistances des différents pays assaillis par l'armée nazie et ses alliés.

Dans ce combat, les peuples de l'Union Soviétique ont fait preuve d'un courage et de sacrifices exceptionnels notamment à Stalingrad, Leningrad et Koursk. C'est grâce à ces valeureux combattants que la victoire a pu être acquise le 8 mai 1945 sans oublier le rôle déterminant de l'escadrille Normandie-Niemen.

Reconnaître cela ne retire rien à la lucidité et au courage de Charles Tillon et du Général de Gaulle, ces hommes qui ont dit non à la trahison, et aux sacrifices des Pierre Brossolette, Jean Moulin, Lucie et Raymond Aubrac, du groupe Manouchian ou des martyrs de Châteaubriant, de Souge, du Mont-Valérien,... et de l'ensemble des résistants et résistantes du pays.

Nous leur rendons à tous un hommage profondément reconnaissant, combattants de la France Libre, Résistants, Résistantes, Déportés, Déportées, Fusillés et massacré(e)s.

C'est à eux que nous devons la mise en œuvre des mesures politiques, économiques, sociales et de progrès humain, inspirées du Programme du Conseil National de la Résistance que nous continuons à défendre aujourd'hui.

En ce 8 mai 2017, nous appelons les citoyennes et les citoyens à se mobiliser afin de poursuivre le combat de nos aînés pour la souveraineté nationale, la justice sociale, la paix et la sécurité dans notre pays et dans le monde.

## Le 8 mai 1945 et la lutte anticolonialiste

Le 8 mai 1945, notre peuple fêtait la victoire sur le nazisme.

Cette victoire n'a pas seulement été remportée par des combattants originaires des pays d'Europe par la Résistance mais aussi, par de nombreux combattants originaires des pays colonisés par la France, notamment l'Algérie, la Tunisie, le Maroc et l'Afrique noire.

Sétif et Guelma le peuple algérien entendait non seulement fêter cette victoire qui était aussi la sienne, il réclamait la liberté et la démocratie qui lui avait été promise par le général de Gaulle dans son discours de Brazzaville, d'où une immense manifestation.

Malheureusement les forces réactionnaires encore très puissantes dans les corps d'intervention de l'état ne l'ont pas entendu de la même manière et



Manifestation de Sétif 8 mai 1948

elles provoquèrent une répression sanglante contre cette manifestation.

Ainsi il fallut déplorer 45 000 morts, hommes, femmes, enfants et vieillards à Sétif et à Guelma. Le gouvernement français refusait d'ouvrir des négociations avec les représentants du peuple algérien, envoyait des milliers de jeunes conscrits en Algérie quelques années plus tard, pour y « maintenir l'ordre », en fait pour y mener une guerre qui dura 8 ans et

aboutit à 30 000 morts jeunes soldats français et 800 000 algériens.

En Métropole, les combattants pacifistes qui exigeaient la négociation avec le peuple algérien furent traités avec la même sauvagerie.

Le 17 octobre 1961 des centaines de travailleurs algériens qui manifestaient dans Paris furent martyrisés et jetés dans la Seine.

Le 8 février 1962, le peuple de Paris et de sa région qui manifestait pour la négociation et la paix en Algérie fut agressé par les forces de police, au métro Charonne et 9 militants pacifistes furent assassinés.

Ce sont là des combats d'hier dont il faut avoir conscience aujourd'hui dans les luttes auxquelles nous devons faire face.

Paul Markidès



Montreuil, le 29 mai 2017

SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE

## « INOUI », PAS QU'UNE HISTOIRE DE NOM !

**La Direction de la SNCF a présenté officiellement à la presse, ce jour, sa nouvelle stratégie en matière de grande vitesse.**

**Stratégie mûrie depuis de longs mois et qui va bien au-delà d'un changement de nom, de look et d'évolution de services à bord.**

Sous couvert de faire la différence entre un voyage en TGV Ouigo et un voyage en TGV et de se préparer à une éventuelle ouverture à la concurrence, nos dirigeants, en accord avec le Ministère de tutelle, ont décidé de gommer toutes références à l'histoire du service public ferroviaire. Ils ont ainsi décidé de supprimer les termes SNCF et TGV, bien de la Nation pour lequel l'entreprise et ses salariés subissent encore aujourd'hui le poids de l'endettement financier.

C'est un programme industriel et de services qui concernera l'ensemble des cheminot-e-s qui travaille au sein et pour la branche Voyages. Il est prévu être déployé jusqu'à la fin 2019, année au cours de laquelle l'ensemble des rames TGV sera à l'effigie et au standard de confort et de services digitaux d'« InOui ». Son déploiement devrait se faire au rythme du déploiement des portiques « anti-fraude » et aura une incidence forte sur les métiers d'escale et d'ASCT, dit le Président de la SNCF.

La Direction a aussi annoncé vouloir transformer le nom du site Voyages-sncf.com en Oui.sncf et celui de la branche Voyages en branche Oui qui regrouperait l'ensemble des services voyageurs : OuiCar, OuiBus, Ouigo et « InOui ».

Nous sommes face à un projet qui dépasse largement le cadre du marketing et de la communication et qui modifie l'ensemble des repères des agents, des usagers et de la population.

La volonté de la Direction est, avant toute chose, de séparer encore un peu plus les cheminot-e-s les uns des autres pour mieux anticiper une éventuelle privatisation et vente à la découpe.

Alors qu'au quotidien, les cheminot-e-s sont de plus en plus confrontés à l'expression du mécontentement des usagers et des populations face aux nombreuses fermetures de guichets, suppressions de trains, modifications d'horaires et de dessertes, la mise en place de l'EAS, etc., la Fédération CGT des Cheminots et ses militants auraient préféré que la Direction réfléchisse et investisse pour apporter des solutions pour améliorer les conditions de transports et les conditions de travail des agents.

**La CGT continuera à dénoncer, à s'opposer par la mobilisation aux agissements néfastes de la Direction SNCF. C'est tout le sens de la semaine de mobilisations et d'initiatives locales et régionales du 23 au 30 juin 2017 pour défendre et développer le service public ferroviaire et l'entreprise publique SNCF.**

**OUIGO**

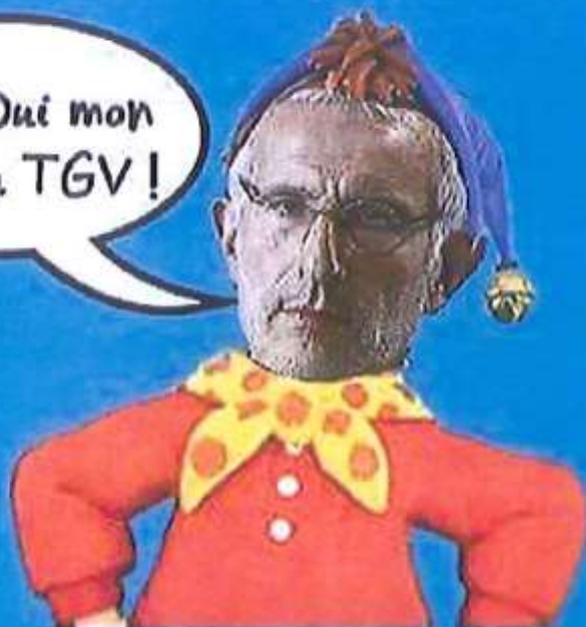
Il y a le monde de **Oui-Oui**

**DE GUILLAUME PEPEY**

**OUICAR**

**OUIBUS**

Et InOui mon  
nouveau TGV !



**Et il y a le monde des Cheminots et des Usagers...**

**OUI fermetures  
de gares**

**OUI Retards  
et suppressions**

**OUI suicides  
de Cheminots**

**OUI réforme  
du ferroviaire  
non financée**

**OUI suppressions  
d'emplois**

**OUI trains  
sans Contrôleur**

**OUI réseau  
vieillissant**

**ETC...**

**ÇA SUFFIT !**

**Oui-Oui ! Retrouvons la voie  
du service public ferroviaire**

**la  
cgt  
CHEMINOTS**



**G M & S**  
INDUSTRY FRANCE



**SOLIDARITE SYNDICALE  
AVEC GMS INDUSTRY FRANCE**

Le Syndicat CGT GMS INDUSTRY de La Souterraine vous remercie pour le chèque de solidarité que vous lui avez fait parvenir.

Votre solidarité est essentielle pour participer activement à nos actions et luttes inhérentes à notre redressement judiciaire.

Nous nous battons pour sauver l'ensemble des 282 emplois que compte notre site.

Nous faisons tout notre possible pour que notre situation soit pérenne et éviter la liquidation. Nous espérons un repreneur digne de ce nom et non plus des liquidateurs de savoir faire sur le dos des salariés.

Encore merci pour votre solidarité, vous aurez aussi participé à sauvegarder la lutte de nos emplois contre nos patrons voyous.

Ci-joint le reçu syndical pour déduction d'impôts 2016 sur votre déclaration 2017.

A La Souterraine, le 10 MAI 2017

**BIEN CORDIALEMENT, LE TRESORIER  
CARIAT FRANCK**

## Chiffres de Avril 2017

Catégorie	Nombre	% un mois	% 3 mois	% un an
A+B+C+D+E	6255900	+0.4	+0.2	+2.3
A	3471800	-1.0	+0.1	-1.3
B	728100	+2.7	+1.7	+1.2
C	1335100	+3.8	+2.5	+13.6
B+C	2063200	+3.4	+2.2	+8.9
A+B+C	5535000	+0.6	+0.9	+2.3
D	301900	-2.6	-9.9	+8.7
E	419000	-0.2	-0.4	-1.2
Seniors ABC	1361100	+0.3	+1.1	+6.2
Jeunes ABC	745200	+1.2	+0.9	-2.9

### Trajectoires de cadres au chômage

La population des « cadres », statut spécifiquement français qui renvoie à des fonctions d'encadrement et d'expertise, a longtemps été considérée comme étant épargnée par le chômage. Depuis les années 1990 cependant, ce n'est plus totalement le cas : le taux de chômage des cadres augmente lors des périodes de mauvaise conjoncture économique (même s'il reste très inférieur à celui d'autres catégories socioprofessionnelles), et une partie des cadres connaissent l'expérience du chômage de longue durée : parmi les 48 120 cadres inscrits sur les listes de demandeurs d'emploi au premier trimestre 2010, 36% ont cumulé au moins 12 mois sur les listes au cours des deux ans qui ont suivi leur inscription.

Les cadres débutant un épisode de chômage ont des représentations diverses de leur situation, qui renvoient à l'hétérogénéité de leur vécu du monde du travail et de leurs aspirations. Malgré cette diversité de représentation, on observe cependant des étapes communes dans l'évolution des représentations qu'ont les cadres de leur épisode de recherche d'emploi (temps du retour sur soi, période de doute et d'incompréhension, période des concessions). (Source Pôle Emploi)

### Indemnisation

Fin décembre 2016, en France métropolitaine, parmi 5,4 millions de personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C ou dispensées de recherche d'emploi (DRE), 69,1% sont indemnisables, soit une part en hausse de 1,2 point sur un trimestre et de 2,3 points sur un an. Parmi les personnes indemnisables en catégories A, B, C ou DRE, 75,5% sont indemnisées, soit une baisse de 0,9 point sur un trimestre et de 2,2 points sur un an. (Source Pôle Emploi)

**Catégorie A** : Elle comprend les personnes sans emploi tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi, quel que soit le type de contrat.

**Catégorie B** : Elle comprend les personnes ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

**Catégorie C** : Elle comprend les personnes ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

**Catégorie D** : Elle comprend les personnes sans emploi, qui ne sont pas immédiatement disponibles, non tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (demandeurs d'emploi en formation, en maladie, en stage), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

**Catégorie E** : Elle comprend les personnes pourvues d'un emploi, non tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (les bénéficiaires de contrats aidés).

# **Mercredi 14 Juin 2017, Laurent Pontieux doit comparaître devant la Cour d'appel de Rouen.**

L'UL CGT d'Harfleur a prévu un car au départ d'Harfleur.

Départ prévu Place d'Armes 10H30, retour prévu Place d'Armes à 17H30.

Nous faisons appel à toutes nos forces pour soutenir Laurent.

La participation est de 5 € par personne et devra être payée au moment de l'inscription auprès de l'UL CGT d'Harfleur.



# **14 JUIN 2017**

## **13H30**

## **Tribunal de Rouen**

## **Soutenons notre camarade**

## **Laurent PONTIEUX**



DU 9 MAI  
AU 30 MAI  
2017

65<sup>ème</sup>

Salon des Artistes Ouvriers  
Tous les jours de 14h00 à 18h00

la  
cgt  
LE HAVRE

La cloture du 65<sup>ème</sup> salon des artistes ouvriers a eu lieu le mardi 30 mai à 18h à Franklin. Cette 65<sup>ème</sup> édition été un véritable succès avec ses 116 artistes et 227 œuvres exposées.

Plus de 500 visites ont été enregistrées pendant l'ouverture du salon !  
Merci aux bénévoles, aux exposants et aux participants qui ont fait de cette édition une réussite.



# PLANNING

## "formation syndicale"

**Programme Formation Syndicale 2017**  
**Union Locale CGT du Havre**

### Janvier

16 au 20 ⇒ Niveau 2\* (2ème semaine 2016)

### Février

27 & 28 ⇒ Cogitiel

### Mars

13 au 17 ⇒ Niveau 1

30 & 31 ⇒ Délégué du Personnel

### Avril

3 au 5 ⇒ Rédiger un Tract /  
 Communication / Prise de Parole

3 au 5 ⇒ CHSCT niveau 2\* (1ère partie)

### Mai

15 au 19 ⇒ Formation Formateurs\*  
 29 ⇒ Représentativité/Protocole Accord

### Juin

12 au 16 ⇒ CHSCT niveau 1\*

19 au 23 ⇒ Niveau 1

19-20 ⇒ CHSCT niveau 2\* (2ème partie)

### Septembre

25 au 29 ⇒ ECO-CE\*

### Octobre

05 ⇒ FANS « Spécial Interpro »

09 au 13 ⇒ Niveau 2\* (1ère semaine)

Niveau 2\* (2ème semaine – 2018)

19 & 20 ⇒ Accidents du travail /  
 Maladies Professionnelles (ATMP)\*

### Novembre

16 & 17 ⇒ Délégué du Personnel

22 au 24 ⇒ Rédiger un Tract /  
 Communication / Prise de Parole

### Décembre

04 au 08 ⇒ Niveau 1

11 & 12 ⇒ Feuille de paie/  
 Protection Sociale

### Réunion Collectif Formation

\*Collectif UL : 01 septembre

\*Collectif UD 76 : 2ème semestre

\*Organisé par l'UD 76

Coût des modules : 40 € par stagiaire (repas compris)

Coût Niveau 1 & 2/CHSCT (Fonction Publique) : 100 € par stagiaire (repas compris)

Le coût n'est pas un frein à la formation des syndiqués,

l'UL pourra subvenir au cas par cas si le syndicat ne peut prendre en charge.

# Le Havre La Rebelle - 500 ans de résistance

À l'approche de la célébration « en grandes pompes » des 500 ans du Havre , Jean-Pierre LEVARAY (syndicaliste, écrivain et... Rouennais) a eu l'idée d'éditer un livre qui parlerait d'un autre Havre, celui des travailleurs et de leurs luttes, des quartiers populaires, des chômeurs, des associations, de la contre-culture : musique, littérature, ciné, graphisme, des syndicats, des grandes grèves... L'UL CGT du Havre est devenue rapidement partie prenante de ce beau projet collectif qui, à travers textes, interviews, nouvelles, dessins et photos donne à voir une ville d'histoire, meurtrie puis reconstruite, un port, une plage, une atmosphère.  
(160 pages illustré, noir et blanc, cahier photos couleurs)

**Souscription jusqu'au 15 septembre 2017**  
**10 € (prix public 15 €)**

Liste des participants au recueil :

Gilles Adam, Vincent Alès, Marius Bastide, Corinne Belet, Luc Bourle, Alain Bozec, Brav, Abdourahmane Camara, Frédérique Caillon-Cristofani, Hyacinthe Cannibale, Jean-Pierre Castelain, Pascal Colé, Muriel Cosquer, Alexis Delahaye, Dominique Delahaye, William Delannoy, Laurent Delaporte, Maryline Dujardin, David Forehead, Johann Fortier, Giuglietta, Patrick Granet, Catherine Harou, Stéphane Hauguel, Philippe Huet, Jean Louis Jegaden, J.R., Reynald Kubecki, Little Bob, Patrick Leblach, Pierre Lebas, Philippe et Stéphane Lebourg, Doris Le Mat-Thieulen, Jean-Pierre Levaray, Anne Lizy, Jacky Maussion, Marc Mayeu, Sylvestre Meinzer, Mathias Nouel, Alain Ponvert, Annette Pêcheux, Jacques Richer, Riff, Brigitte Roussel, Philippe Saunier, Claude Simon, Sirou, Janne Toivonen, Nicolas Vatnet, Zona Yarost.

**Un recueil collectif à paraître début octobre 2017**

# Le Havre La Rebelle

## 500 ans de résistance

Un recueil collectif\*

Sous la direction amicale de Jean-Pierre LEVARAY  
Soutenu et financé par l'UL CGT du Havre

Souscription jusqu'au 15 septembre 2017 : 10 € (prix public 15 €)  
Je commande ce livre et je joins un chèque de 10 € par exemplaire

Soit : ... X 10 €  
(à l'ordre de UL CGT 119 Crs de la République 76600 LE HAVRE)

Mon adresse postale :

Mon adresse email :

Mon numéro de téléphone (facultatif) :

**\*200 pages, illustré noir et blanc, cahier photos couleurs**

# LA SOCIALE

Un Film de Gilles Perret

## **EN DVD A PARTIR DU 15 MAI**

**Une épopée collective et populaire, à voir et à revoir et surtout à partager !**

*"Connaissez Vous Ambroise Croizat ? Non ? C'est bien dommage. Et l'Histoire aussi l'a oublié."*

**Le Canard Enchaîné**

*"Ils ont repoussé les limites du pensable et du possible. Ce qu'ils ont fait, on peut le faire aussi."*

**L'humanité Dimanche**

**Entreprises, syndicats, collectifs,**

Profitez d'une réduction sur les commandes groupées  
(-10% à partir 10 DVD, -15% à partir de 20, -20% à partir de 30)

rendez vous sur [contact@cp-productions.fr](mailto:contact@cp-productions.fr) / 04 67 02 47 33

**ou**

**Bon de commande du DVD de « La Sociale » :**

20€ + Frais de port 3€ ou 6€

	Je commande	Prix unitaire HT	Prix ttc	Frais de port	total
<input type="checkbox"/>	1 DVD	16,67 €	20,00 €	3,00 €	23,00 €
<input type="checkbox"/>	10 DVD	15,00 €	18,00 €	6,00 €	186,00 €
<input type="checkbox"/>	20 DVD	14,50 €	17,40 €	6,00 €	354,00 €
<input type="checkbox"/>	30 DVD	13,90 €	16,70 €	6,00 €	507,00 €

Paiement par chèque à l'attention de

**C-P Productions : 9, rue du Jeu de Ballon, 34000 Montpellier**

Tél: 04 67 02 47 33 - [cp-productions@orange.fr](mailto:cp-productions@orange.fr)

## **Délégués du personnel : Les bonnes pratiques**

### Guide à l'usage des représentants du personnel

Créés il y a plus de 80 ans, les délégués du personnel (DP) sont la plus ancienne instance représentative du personnel. Pourtant l'étendue de leurs attributions est trop souvent méconnue.

Acteurs de proximité, ils sont de plus en plus sollicités par les salariés, dans un contexte où des objectifs financiers grandissants pèsent sur leur situation de travail.

Ce guide pratique analyse l'ensemble des missions des DP et leur rôle essentiel dans la coordination avec le CE et le CHSCT.

Rédigé simplement et accessible à tous, il donne des repères qui permettront aux élus de sélectionner les savoirs à acquérir et de se focaliser sur ceux qui répondent le mieux aux enjeux de leur établissement.

En outre, les nouvelles dispositions introduites par la loi Rebsamen d'août 2015 et la loi Travail d'août 2016 remettent en cause des principes légaux jusqu'alors bien établis, et multiplient les configurations dans lesquelles les DP exercent leur mandat. Ces évolutions sont l'occasion de revisiter les pratiques et d'en proposer de nouvelles.

Un livre indispensable pour relever tous les défis auxquels les délégués du personnel sont confrontés au quotidien !

*Olivier SÉVÉON est diplômé de HEC. Consultant et formateur, spécialiste des CE et des CHSCT, il met son expérience et son expertise au service des élus depuis plus de trente ans, et a déjà accompagné un millier d'instances représentatives du personnel.*

Plus d'informations, sommaire, résumé,  
et extrait gratuit sur :

**la librairie RH**  
by GERESO

Acheter en ligne, c'est simple !  
En version papier ou en version eBook



# DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL : LES BONNES PRATIQUES

Un guide à **jour de la loi Travail** et 100% opérationnel pour exercer pleinement et efficacement sa mission de délégué du personnel !

## AU SOMMAIRE :

### Le mandat des DP : clés de compréhension

- Les repères historiques
- Mandat d'ordre public et délit d'entrave
- Dimensions individuelle et collective du mandat de DP
- Le lien de proximité entre DP et salariés
- Coopération entre instances : la fonction des DP
- DP et syndicats

### Les missions des DP

- Introduction : présentation de synthèse
- Réclamations du personnel et réunion mensuelle
- Contrôle du respect du droit et inspection du travail
- Le droit d'alerte des DP
- Santé au travail : les missions des DP
- DP et risques psychosociaux (RPS)
- Inaptitude et autres informations-consultations

### Le rôle d'assistance et de conseil des salariés

- Licenciements et sanctions : la fonction des DP
- Licenciements individuels : les spécificités d'intervention
- Sanctions : les spécificités d'intervention
- DP et rupture conventionnelle
- Les autres missions « de fait » des DP

### Élection, fonctionnement et moyens des DP

- Élection des DP : points de vigilance
- Nombre de DP et crédit d'heures
- Autres moyens à disposition des DP
- Les instances regroupées (loi Rebsamen)
- Les réunions et leur appropriation

### Outils, repères et pratiques de terrain

- Code du travail et droit du travail
- « Tournées » des DP, entretiens, questionnaires
- Méthodes et outils de résolution de problèmes
- Objectifs, priorités et gestion du temps
- Le travail collectif : pourquoi et comment ?
- La communication des DP

### Suppléance du CE ou du CHSCT confiée aux DP

- Règles et modalités de la suppléance
- Licenciements : la complémentarité du CE et du CHSCT
- Prérogatives des DP en suppléance du CE
- Le mandat du CHSCT : pièges et opportunités
- Veille de terrain et prérogatives du CHSCT



**NOUVEAUTÉ**  
Édition Février 2017

273 pages - format 155 x 220 mm	
Prix public TTC	27,00 €
- Remise Éditeur	- 5 %
<b>= Total TTC</b>	<b>25,65 €</b>
Frais de port	Offerts

**Olivier SÉVÉON** est diplômé de HEC. Consultant et formateur, il met son expertise au service des élus depuis plus de trente ans, et a déjà accompagné un millier d'instances représentatives du personnel.

## Bulletin de commande (de 1 à 9 exemplaires)

**OUI**, je souhaite commander ..... exemplaire(s) de l'ouvrage DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL : LES BONNES PRATIQUES au prix de **25,65 € TTC**, frais de port offerts, soit un total de ..... € TTC.  
Livraison sous 3 à 4 jours. Règlement à réception de la facture jointe à l'envoi.

Ouvrage(s) à adresser à :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Date, signature et cachet obligatoires

**Bulletin de commande à compléter et à retourner :**

- par fax : au 02 43 28 40 67
- par courrier à : GERESO ÉDITION  
38 Rue de la Teillaie - CS 81826 - 72018 LE MANS CEDEX 2  
Tél. : 02 43 23 03 53
- par mail à : cfourmond@gereso.fr



Mer



**T.L.C.**  
Vacances

VOS VACANCES NOTRE PASSION

Locations  
Printemps / Eté / Automne  
**2017**



Montagne



Campagne



[www.tlcvacances.fr](http://www.tlcvacances.fr) - Tél. : 02 35 21 69 63



# VIVATS

Le droit aux loisirs et aux vacances pour tous